



# GRAND GUÉRET

Communauté  
d'Agglomération

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU GRAND GUERET**  
**Extrait**  
**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sylvie BOURDIER, Marie-Line COINDAT, MM. Eric CORREIA, Benoît LASCOUX, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Delphine BONNIN-GERMAN à Mme Marie-Line COINDAT, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Célia BOIRON à Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL

Étaient excusés : Mmes Mireille FAYARD, Viviane DUPEUX, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mmes Olivia BOULANGER, Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, MM. Erwan GARGADENNEC, Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mmes Corinne TONDUF, Véronique VADIC, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Dominique VALLIERE, Mme Corinne COMMERNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Philippe BAYOL

Étaient absents : /

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 8

Nombre de membres excusés : 21

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 34

M. le Président : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir tenir ce Conseil Communautaire et je vous remercie chers collègues, d'avoir pu vous rendre disponibles ce soir. Juste en préalable, je vous informe de la situation qui est la nôtre par rapport à la cyberattaque. N'hésitez pas bien sûr, à poser aussi des questions. Donc, lundi dernier, nous avons subi une cyberattaque sur les serveurs de la Communauté d'Agglomération (vers 12h30 ou 13h) ; un agent qui travaillait sur le dossier 'partage' a d'un seul coup, vu ses fichiers qui changeaient de nom et étaient cryptés en direct. Il a pu très vite, alerter le service informatique qui a tout coupé, ce qui a fait que tout n'a pas été crypté. L'attaque était faite pour crypter l'ensemble des données de l'Agglo. Pourquoi en déduisons-nous cela ? Je parle sous couvert d'Aurélien PASQUET, directeur de notre service informatique, parce qu'en fait, sur les serveurs sains que l'on a pu sauvegarder (parce qu'ils ont pu être coupés à temps) on a retrouvé le fichier qui était chargé de crypter tous les dossiers : il n'avait pas eu le temps d'être démarré. Voilà pourquoi, on peut dire que tout était prévu.

Donc, Aurélien PASQUET a tout arrêté et a prévenu les forces de police et aussi l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information. Cette agence nationale nous a tout de suite épaulés quant aux procédures à tenir en cas de cyberattaque, et nous avons alerté le plus possible de nos agents, car ils ne pouvaient plus travailler.

J'ai appris à ce moment-là que 30 % des collectivités en France avaient été attaquées en 2020 –donc cela devient de plus en plus fréquent-. J'ai aussi appris hier qu'une des communes de l'Agglo avait été piratée. A un moment-donné, il ne s'agit pas d'actes de piratages, de vols de données, mais uniquement de pirates qui s'introduisent sur nos réseaux et qui cryptent tout. Ils ne volent rien d'ailleurs, ils nous laissent un message en anglais (plutôt gentil) qui nous dit : 'comme vous pouvez vous en rendre compte, vos fichiers sont cryptés, vous ne pouvez plus les utiliser, nous avons bien pris soin de ne pas attaquer l'architecture réseau, de ne pas endommager les fichiers ; tout est intact, ne vous inquiétez pas.' Ils prennent le soin de nous dire, qu'ils n'en veulent pas à ce que l'on fait ; ce n'est pas leur problème, leur seule motivation étant le business. Ensuite, ils disent : 'vous l'avez bien compris, pour pouvoir récupérer vos données, il faut payer'. Ils ne demandent pas de rançon tout de suite, ils donnent deux adresses mail auxquelles il faut s'adresser pour discuter d'une rançon ; ils nous précisent bien que pour eux, c'est une industrie, du business, que si on ne veut pas payer, ce n'est pas un problème, ils ne nous en voudront pas. On peut considérer que ce qu'ils font est mal, mais si on se débrouille par nous-même, on prend le risque de tout perdre.

C'est un message en anglais que j'ai ici, qui fait partie des pièces qui ont été données à la police, dans le cadre de la plainte qui a été déposée et qui a été signée dès mercredi, par Monsieur François BARNAUD. On suit les recommandations de l'Agence Nationale qui nous recommande, bien évidemment, de ne pas payer la rançon. Pourquoi ? Parce que d'une part, on encouragerait ce genre de crime, et d'autre part, souvent, les gens payent et ils n'ont rien ! Nous sommes dans le grand banditisme international et, souvent, ils ont une clé qui va scanner tous les dossiers et les décrypter, ou parfois, ils ont une clé qui fait tout cela mais qui en plus, ajoute des virus.

Donc l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information nous demande de ne pas payer, de ne pas récupérer tout cela. On a suivi toutes les procédures, on a pris une société spécialisée pour voir si on pouvait tout redémarrer et si nos données étaient récupérables. Je tiens à préciser que ce ne sont pas les gendarmes qui font cela, les gendarmes ou les policiers spécialisés ne sont pas chargés de récupérer nos données. Eux, la seule chose qu'ils font c'est de regarder quel est le mode opératoire, la technique opératoire. Ils essaient de retrouver la trace, des traces informatiques. Ils font une enquête judiciaire. La plupart du temps, cela vient de Russie, avec l'Afrique du Nord car, ce sont souvent plusieurs attaques qui viennent de plusieurs endroits.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, avec cette société qui est basée à Poitiers, qui s'appelle SOS DATA. La société a installé des serveurs neufs qu'on loue ; à partir de ces serveurs neufs, tout ce qui récupérable, c'est-à-dire le centre de ressources domotique qui n'a pas été touché, la bibliothèque qui n'a pas été touchée, la quincaillerie qui n'a pas été touchée, tout ce qui est données RH à l'agglo n'ont pas été touchées, je crois également que la communication n'a pas été touchée non plus, donc, tout ce qui est intact a été copié sur les serveurs existants et remis sur ces serveurs neufs, après analyse bien sûr. Entre temps, ils ont aussi analysé, et c'est terminé aujourd'hui, tous les postes individuels de l'agglo, pour savoir si dans les ordinateurs, il n'y avait pas ce programme qui code les fichiers. Donc tout a été vérifié, ce matin et cet après-midi ; les ordinateurs ont pu être redémarrés, le réseau internet et les mails fonctionnent de nouveau, mais tout n'a pas encore été récupéré. Le secrétariat général notamment, n'a pas accès à toutes les délibérations, c'est pourquoi nous avons dû reporter le prochain Conseil Communautaire initialement prévu le 16 décembre, au 21 décembre, de manière à laisser le temps aux services de pouvoir récupérer les délibérations (parce que certaines vont devoir être réécrites complètement), après il faut respecter les délais d'envoi, donc on reporte le Conseil Communautaire.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, sur nos données cryptées, toutes les données financières, et du secrétariat général sont cryptées. C'est parti sur une société spécialisée qui ne fait que cela, il n'y en a pas beaucoup en France qui font cela, mais cette société s'est spécialisée là-dedans et nous saurons seulement en début de semaine prochaine si nos fichiers sont récupérables ou pas. On souhaite qu'ils le soient, car sinon il va falloir reconstituer toutes les données financières et il va falloir repartir de 0 ; donc je vous laisse imaginer le travail qu'il y a à faire. En termes de coût, concernant la société SOS DATA, on a eu un premier coût d'environ 3 000 € pour la location des serveurs pour 3 mois. Quand je dis location des serveurs, cela comprend l'intervention des techniciens de Poitiers, qui montent, démontent récupèrent des données... Donc tout cela, c'est plus de 3 000 € et pour la société qui récupère les données, c'est environ 10 000 € pour analyser tous les fichiers, car vous imaginez bien que ce sont des téra et des téra d'octets, et s'ils peuvent les récupérer, ce que je souhaite encore, ce sera autour de 13 000 €.

Donc, si on s'en tire bien financièrement, cela pourrait être entre 30 et 35 000 € pour la Communauté d'Agglomération et je ne compte pas là-dedans les heures supplémentaires effectuées par nos techniciens du service informatique et puis les heures qui auront pu être effectuées par les salariés, qui auront peut-être à un moment donné, à réécrire un certain nombre de choses. Voilà où on en est par rapport à ce que nous avons subi. Encore une fois, c'est quelque chose qui malheureusement, n'est pas rare. On n'était pas en protection basique, on était à un niveau de protection plutôt élevé, qui est d'ailleurs le même qu'à la Mairie de Guéret, on a le même ingénieur informatique, donc il préconise les mêmes choses là-dessus, il n'y a pas de soucis, avec des sauvegardes internes, des sauvegardes déportées. Malheureusement, ils ont commencé, et c'est là que l'on voit que ce sont vraiment des professionnels, parce qu'ils ont commencé à crypter les sauvegardes en premier. Donc, une fois que cet événement reviendra à la normale, et on commence déjà à y réfléchir, on va bien évidemment, très vite, prendre des mesures de sécurité supérieures et on proposera aux communes qui sont intéressées de pouvoir s'associer à nous et de mutualiser éventuellement, tout ce qui peut être sauvegarde déportée.

Maintenant cela sera certainement une sauvegarde dans le cloud, parce qu'à priori, c'est ce qui serait le plus sûr. C'est Madame Annie ZAPATA qui s'occupera de ce dossier dans le cadre de la mutualisation qu'elle reprend. Avez-vous des questions ? Au prochain Conseil, vous aurez des informations, bien évidemment, car on en saura plus, mais je tenais à ce que vous soyez au courant de tout ce qui s'est passé et avec une estimation approximative du coût que cela aura pour la collectivité. Un des premiers soucis a été de savoir comment on pourrait payer nos personnels au mois de décembre ? Parce qu'on ne peut plus faire les payes, même si le serveur RH est intact, aujourd'hui il n'est toujours pas remis en service. C'est le service RH qui réalise les payes, qui après les transmet au service Finances et après, à la trésorerie. Ce n'est donc plus possible, c'est pourquoi, dès mercredi, j'ai fait une réunion de crise avec la Préfecture et la Direction Départementale des Finances Publiques pour ce problème-là. On a aussi des fournisseurs à payer assez rapidement, et donc c'est là, que le Directeur Départemental des Finances Publiques nous a dit que cela pouvait être fait en direct, car ils ont les empreintes des salaires de novembre et d'octobre. Donc, on va partir des salaires d'octobre, ils pourront payer les personnels mais pour cela il faut une délibération qui est celle que je vais vous présenter. »

1- AUTORISATION DONNEE A M. LE PRESIDENT POUR RECOURS A DES ORDRES DE PAIEMENT EN CAS DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES : CRISE SANITAIRE, CYBERATTAQUE, CATASTROPHES NATURELLES

Rapporteur : M. Eric BODEAU

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a subi une cyberattaque le lundi 29 novembre 2021, ayant pour conséquence la mise hors service des serveurs de la collectivité.

Afin de permettre la continuité des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et d'honorer dans les meilleures conditions possibles nos paiements, il est proposé avec l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Creuse, d'avoir recours à l'ORDRE DE PAIEMENT en cas de situation exceptionnelle : crise sanitaire, cyberattaque, catastrophes naturelles.

D'un point de vue administratif, un ordre de paiement est une instruction formelle donnée à un comptable public par un ordonnateur (Maire, Directeur des services financiers, Président d'un Conseil Départemental...) de payer un fournisseur ou un prestataire, après constatation du service fait.

Le Président de la collectivité peut avoir recours à l'ordre de paiement pour la réalisation du traitement des payes des agents, le paiement des factures d'investissement et de fonctionnement, jusqu'à ce que la collectivité puisse garantir une fiabilisation et sécurisation des données.

Un suivi particulier de ces opérations sera effectué. La collectivité s'engage à régulariser budgétairement, dès que son système informatique le permettra.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser M. le Président à avoir recours à l'ordre de paiement et
- de charger M. le Président de transmettre l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de l'ordre de paiement.

*M. le Président : « Avez-vous des questions ? Par rapport à cette délibération, c'est assez explicite ? Si elle est votée, je pourrai signer tout de suite l'ordre de paiement des salaires du mois de décembre. Merci, avant tout pour nos personnels d'avoir fait tout votre possible. Je sais que pour certains, c'était compliqué d'être présents à 17h, mais là aussi, on doit tout faire remonter avant le 10 décembre à la trésorerie. Merci pour nos personnels. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »*

**En conséquence, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, adoptent ce dossier.**

ARRIVEE DE M. MICHEL SAUVAGE.

## 2- DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE POUR DES DECISIONS LIEES A LA GESTION DE CRISE

Rapporteur : M. le Président

Dans les situations à caractère exceptionnel, comme celles liées à la cyberattaque et à la crise sanitaire, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer au Bureau Communautaire, les décisions suivantes :

- Toute décision ou conclusion de conventions qui seraient nécessaires pour des mesures de sauvegarde, de protection de restitution, des données informatiques, financières, des moyens techniques et fonctionnels, ou liés aux ressources humaines de la Communauté d'Agglomération, dans des périodes exceptionnelles (cyberattaque, catastrophes naturelles, ou en raison de la crise sanitaire).

En conséquence :

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Bureau Communautaire,

D'une part, dans un souci de réactivité et d'efficacité et d'autre part, pour faciliter la continuité des services,

Il est demandé au Conseil Communautaire : de compléter les précédentes délégations consenties au Bureau Communautaire, avec la proposition de la nouvelle délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, telle qu'indiquée ci-dessus.

*M. le Président : « Effectivement, cela peut durer. A Cognac toute la remise en ordre avait duré une vingtaine de jours. Si on doit reconstituer l'ensemble des données financières, parce que la société n'arrive pas à les décrypter, eh bien il y aura certainement des mesures à prendre en urgence pour pouvoir ne serait-ce que payer nos fournisseurs, ou passer des commandes pour tout ce qui est fournisseur d'énergie, pour que la collectivité puisse continuer à fonctionner. On pense que c'est beaucoup plus souple de réunir un Bureau Communautaire, plutôt qu'un Conseil Communautaire pour pouvoir prendre ces décisions-là, étant entendu, bien évidemment, qu'on rend compte à chaque Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de situations exceptionnelles, telles qu'elles sont mentionnées dans la délibération. Avez-vous des questions ? Des demandes de précisions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »*

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité, adoptent ce dossier.**

*M. le Président : « Mes chers collègues, merci. Ce Conseil Communautaire est terminé. Il était très court mais très important pour passer ce cap là et encore une fois merci de vous être rendus disponibles pour notre collectivité et nos agents qui travaillent, que je salue et remercie. Nos agents du service informatique sont exténués ; ils sont à bout car c'est quand même une pression et une charge importante pour eux, donc, on les salue et les soutient. Merci à vous tous. »*

La séance est close à 17h25.